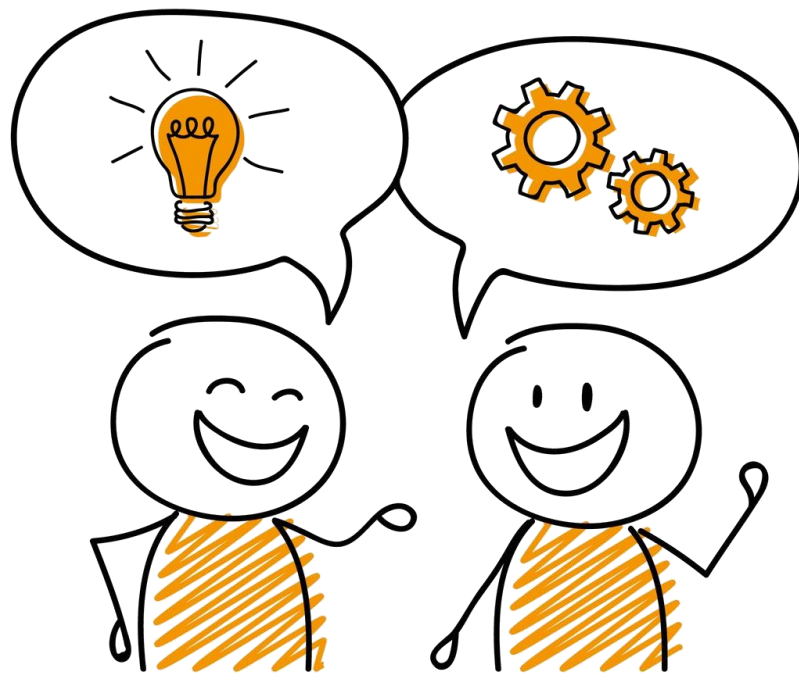


# Les aides financières pour améliorer la prévention des risques en entreprise



# SOMMAIRE

01- Subvention du risque ergonomie	p3
02- Subvention du risque chimique	p4
03- Subvention RPS (Risques psychosociaux)	p5
04- TOP BTP	p6
05- Subvention construction de maisons individuelles	p7
06- Prévention chute	p8
07- Contrat de prévention	p9
08- Subvention TPE "Locaux + sûrs"	p10
09- Subvention Agefiph	p11
10- Fonds pour l'amélioration des conditions de travail	p12

Attention : Les aides décrites dans ce dossier ne sont pas garanties et peuvent être refusées par l'organisme

## Subvention prévention ergonomie

Diagnostic, formation, équipements, aménagement de poste pour les risques ergonomiques, ...

**Pour qui ? Toutes les entreprises**

**Par qui ? La CARSAT**

### Aides

Diagnostic ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par un professionnel compétent au sein d'un organisme référencé</li> </ul>
Equipements financés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements de transferts et roulants</li> <li>Plans de travail réglables en hauteur</li> <li>Outils portatifs</li> <li>Sièges</li> <li>Equipements limitant l'exposition aux vibrations</li> <li>Équipements spécifiques</li> </ul>
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>TMS, PRAP</li> </ul>
Actions de sensibilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de supports web ou papier en lien avec les risques ergonomiques</li> <li>Les frais liés à l'organisation d'événements de sensibilisation aux risques ergonomiques</li> </ul>
Aménagements des postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation d'un poste de travail d'un salarié, dans le cadre d'une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle</li> </ul>
Participation aux frais de personnel en prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en charge des frais de personnel en prévention</li> </ul>

### A SAVOIR

**Montants :** Prise en charge jusqu'à 70 %,

Type d'investissement	Plafond par type d'investissement	Plafond par entreprise - moins de 200 salariés	Plafond par entreprise - plus de 200 salariés
Diagnostiques, formations, équipements, sensibilisation, aménagements	<b>25 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
Frais de personnel en prévention	<b>8235 €</b>		

Consulter les accords de branche sur le site AMELI, qui peuvent prévoir des dispositions plus avantageuses.

- **Critères d'éligibilités :** Tester votre éligibilité sur le simulateur de l'assurance maladie
  - **Remboursements via factures et demande sur net entreprise**
- **Pour plus d'infos, voir le tutoriel en ligne sur YouTube :** Comment faire une demande en ligne ?  
Liste matériels sur le site AMELI

## Subvention risque chimique

Équipements, formations, accompagnement, vérification des équipements

**Pour qui ? les entreprises de 1 à 50 salariés**

**Par qui ? La CARSAT**

### Aides

Equipements financés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captages fumés de diesel</li> <li>• Captage cabine de peinture</li> <li>• Captage prothésistes dentaires</li> <li>• Captage réseau haute dépression</li> <li>• Captage zone de préparation</li> <li>• Captages fumés de soudage</li> <li>• Cagoule ventilée (si présence d'un système de captation)</li> <li>• Vérification des équipements</li> <li>• Sorbonne, armoire ventilée, bac de rétention, fontaine, dispositif de brumisation, aspirateur de chantier</li> </ul>
Formation/ accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former une personne ressource risques chimiques salariée de l'entreprise et/ou de faire réaliser l'évaluation des risques chimiques de l'établissement par un prestataire dans le but de définir un plan d'actions à la prévention des risques chimiques</li> </ul>
Amiante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de matériel spécifique (aspirateur, dispositif de production et de distribution d'air de qualité respirable, unité mobile de décontamination et masque complet)</li> </ul>

### A SAVOIR

- **Montants**

Prise en charge jusqu'à 70 %,

Le montant minimum de subvention est de 500 €.

- **Démarches sur net entreprise**

Modalité	Étapes principales	Délais	Versement
<b>Avec réservation</b>	1. Demande en ligne + pièces justificatives pour réserver 2. Vérification par la Caisse 3. Confirmation de réservation 4. Envoi par l'entreprise des justificatifs d'achat	- Confirmation par la Caisse sous <b>2 mois</b> - Envoi des justificatifs par l'entreprise sous <b>6 mois</b>	Après vérification des justificatifs d'achat
<b>Sans réservation</b>	1. Demande en ligne directe + toutes les pièces nécessaires 2. Vérification par la Caisse	Pas de délai spécifique (dépend du traitement et du budget disponible)	Versement uniquement si le <b>budget est disponible</b>

- **Plus d'infos sur le site AMELI :** [Conditions d'attribution Amiante](#) [Conditions d'attribution formation](#) [accompagnement](#) [Les aides financières pour prévenir les risques chimiques](#)

## Subvention RPS accompagnement

Prévenir les risques psycho-sociaux et accompagner la mise en œuvre par un consultant d'une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation

**Pour qui ? les entreprises de 1 à 50 salariés**

**Par qui ? La CARSAT**

### PRESTATIONS

Prestation 1 : Réalisation du **diagnostic / repérage** des facteurs de RPS, et accompagnement à l'élaboration du plan d'action par un consultant.

Prestation 2 : Accompagnement à la **mise en œuvre du plan d'action, au suivi et à l'évaluation des actions** par un consultant (les actions du plan d'action ne sont pas finançables dans le cadre de cette subvention).

### A SAVOIR

- **Montants** : 70% du montant HT
- **Démarches sur net entreprise**

Modalité	Étapes principales	Délais	Versement
<b>Avec réservation</b>	1. Demande en ligne + pièces justificatives pour réserver 2. Vérification par la Caisse 3. Confirmation de réservation 4. Envoi par l'entreprise des justificatifs d'achat	- Confirmation par la Caisse sous <b>2 mois</b> - Envoi des justificatifs par l'entreprise sous <b>6 mois</b>	Après vérification des justificatifs d'achat
<b>Sans réservation</b>	1. Demande en ligne directe + toutes les pièces nécessaires 2. Vérification par la Caisse	Pas de délai spécifique (dépend du traitement et du budget disponible)	Versement uniquement si le <b>budget est disponible</b>

**Pour plus d'infos sur le site AMELI :** [Conditions d'attribution RPS 2024](#)

**TOP BTP**

Réduire les risques de chutes de plain-pied, de hauteur et l'exposition aux substances chimiques.

**Pour qui ? les entreprises du CTN-B, BTP et constructeurs de maisons individuelles de moins de 50 salariés**

**Par qui ? La CARSAT**

<b>Equipements financés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echafaudage,</li> <li>• Protections des trémies d'escalier et d'ascenseurs</li> <li>• Accès provisoires</li> <li>• Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement/déchargement</li> <li>• Quais de chargement/déchargement pour cheminement piéton</li> <li>• Podiums de lavage pour bennes à béton</li> <li>• Plateformes d'accès et de travail aux prémurs</li> <li>• Plateformes d'accès en fond de fouille</li> <li>• Blindages légers manportables</li> <li>• Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage</li> <li>• Bungalows de chantier mobiles et autonomes, isolés et chauffés</li> <li>• Coffrets électriques de chantier</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de l'encadrement à effectuer l'accueil et la formation à la sécurité des nouveaux arrivants</li> <li>• Formations aux travaux en hauteur</li> <li>• Formation à la coordination SPS Niveau 3</li> <li>• Formation à la mise en œuvre de la mission SPS sur les chantiers de maisons individuelles.</li> </ul>

• **Démarches sur net entreprise**

- 50 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements,
- 70 % du montant HT des sommes engagées pour les formations.

Le montant minimum de subvention est de 500 €.

Modalité	Étapes principales	Délais	Versement
<b>Avec réservation</b>	1. Demande en ligne + pièces justificatives pour réserver 2. Vérification par la Caisse 3. Confirmation de réservation 4. Envoi par l'entreprise des justificatifs d'achat	- Confirmation par la Caisse sous <b>2 mois</b> - Envoi des justificatifs par l'entreprise sous <b>6 mois</b>	Après vérification des justificatifs d'achat
<b>Sans réservation</b>	1. Demande en ligne directe + toutes les pièces nécessaires 2. Vérification par la Caisse	Pas de délai spécifique (dépend du traitement et du budget disponible)	Versement uniquement si le <b>budget est disponible</b>

**Plus d'infos sur le site AMELI :** [Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction](#)

[Les conditions d'attribution](#)

## Subvention “construction de maisons individuelles”

Prévenir les risques de chute de hauteur lors de la construction de maisons individuelles

**Pour qui ? Les entreprises de moins de 50 salariés lotisseurs, aménageurs, constructeurs de maisons individuelles et maîtres d'œuvre CTN G et CTN B.**

**Par qui ? La CARSAT**

### Aides

La subvention permet de financer :

- **L'étude d'adéquation**
- **L'aménée et le repli**
- **Le montage et le démontage en sécurité par du personnel formé**
- **La vérification**
- **La mise à disposition d'un échafaudage périphérique à montage et démontage en sécurité**

### A SAVOIR

#### • Montants

La subvention correspond à **70 % du montant HT** des sommes engagées pour les prestations de service dans la limite de 2 200€ par opération. Le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 500€

#### • Démarches sur net entreprise

Modalité	Étapes principales	Délais	Versement
<b>Avec réservation</b>	1. Demande en ligne + pièces justificatives pour réserver 2. Vérification par la Caisse 3. Confirmation de réservation 4. Envoi par l'entreprise des justificatifs d'achat	- Confirmation par la Caisse sous <b>2 mois</b>  - Envoi des justificatifs par l'entreprise sous <b>6 mois</b>	Après vérification des justificatifs d'achat
<b>Sans réservation</b>	1. Demande en ligne directe + toutes les pièces nécessaires 2. Vérification par la Caisse	Pas de délai spécifique (dépend du traitement et du budget disponible)	Versement uniquement si le <b>budget est disponible</b>

**Plus d'infos sur le site AMELI :** [Construction de Maisons Individuelles : Prévenir les chutes de hauteur](#)

[Conditions d'attribution](#)

## Prévention chutes

Aides financières pour prévenir les chutes de plain-pied et de hauteur

**Pour qui ? les entreprises de 1 à 50 salariés**

**Par qui ? La CARSAT**

### Équipements financés

Équipements permettant de prévenir les risques de chutes de plain-pied par glissades ou heurts :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtement de sol anti dérapant et nettoyable, adapté aux locaux du secteur alimentaire selon la recommandation CNAM R462</li> <li>• Porte avec oculus.</li> </ul>
Équipements permettant de sécuriser les accès et le travail en hauteur, et de prévenir les risques de chutes de hauteur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de travail en hauteur : PIR (Plateforme Individuelle Roulante), PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère) ;</li> <li>• Micro PEMP (Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes) ;</li> <li>• EMER (Equipement Mobile de Mise en Rayon).</li> <li>• Équipements sécurisant les mezzanines : barrière écluse de sécurité</li> <li>• Équipements sécurisant la circulation en hauteur : garde-corps, grilles...</li> </ul>
Équipements permettant de sécuriser les quais et de prévenir les risques de chutes de hauteur:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif motorisé de jonction quai –camion</li> <li>• Dispositif asservi de calage du véhicule</li> <li>• Dispositif anti-chutes de personnes et d'engins</li> <li>• Escalier d'accès au quai</li> </ul>
Équipements permettant de sécuriser les camions pour prévenir les risques de chutes de hauteur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection collective latérale solidaire du hayon</li> <li>• Marche pied escamotable pour remorque</li> <li>• Raccordement sécurisé remorque / cabine</li> </ul>

### A SAVOIR

#### ● Montants

50 % du montant HT des sommes engagées, avec un montant minimum de subvention de 500€

#### ● Demandes sur net entreprise

Modalité	Étapes principales	Délais	Versement
<b>Avec réservation</b>	1. Demande en ligne + pièces justificatives pour réserver 2. Vérification par la Caisse 3. Confirmation de réservation 4. Envoi par l'entreprise des justificatifs d'achat	- Confirmation par la Caisse sous <b>2 mois</b> - Envoi des justificatifs par l'entreprise sous <b>6 mois</b>	Après vérification des justificatifs d'achat
<b>Sans réservation</b>	1. Demande en ligne directe + toutes les pièces nécessaires 2. Vérification par la Caisse	Pas de délai spécifique (dépend du traitement et du budget disponible)	Versement uniquement si le <b>budget est disponible</b>

**Plus d'infos sur le site AMELI :** [Une aide financière pour prévenir les chutes de plain-pied et de hauteur](#)

Conditions d'attribution et liste du matériels

## Contrat de prévention

Financement investissements innovants : technique, organisation, formation.

**Pour qui ? Entreprises de moins de 200 salariés**

**Par qui ? La CARSAT**

### Aide

Dans le cadre de la [convention nationale d'objectifs](#) signée par votre secteur d'activité, vous pouvez établir un **contrat de prévention** avec votre caisse régionale (Carsat, Cramif ou CGSS). Ce document contractuel définit :

- Les **objectifs** sur lesquels vous vous engagez en matière de prévention des risques ;
- Les **aides**, en particulier financières, que votre caisse peut vous apporter.

### A SAVOIR

L'avance financière octroyée par votre caisse pour vous permettre de mettre en place tout ou partie du plan d'action est versée dans les conditions (critères, échéances et montants) définies en lien avec votre caisse régionale et décrites dans le contrat de prévention. Si vous tenez l'ensemble de vos engagements, l'avance est transformée en subvention.

#### ● Critères d'éligibilités :

- Entrer dans le champ d'application d'une convention nationale d'objectifs signée par les organisations professionnelles de votre secteur d'activité ;
- Avoir un effectif global **inférieur à 200 salariés** ;
- Être à jour de vos obligations sociales, notamment de vos cotisations Urssaf ;
- Avoir un projet concret de prévention.

#### Démarches :



Plus d'infos sur le site [AMELI](#) : [Contrats de prévention](#)

## Subvention TPE "Locaux + sûrs"

Aménagement des locaux dans le cadre de projets d'extension, de rénovation, d'amélioration ou de construction d'un nouvel espace de travail.

Pour qui ? les entreprises de 1 à 50 salariés

Par qui ? La CARSAT

### Aides

Protection collective contre les chutes de hauteur et/ou accès sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Cahier des charges : Protections collectives contre les chutes de hauteur</u></li> </ul>
Eclairage naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Cahier des charges : Eclairage naturel</u></li> </ul>
Absorption acoustique des locaux de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Cahier des charges : Absorption acoustique</u></li> </ul>
Circulation extérieure et séparation des flux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Cahier des charges : Circulation extérieure et séparation des flux</u></li> </ul>

### A SAVOIR

**Montant** : 50 % de l'investissement, jusqu'à 25 000 €

**Critères d'éligibilités** : Voir le cahier des charges pour chacun des projets

**Démarches sur net entreprise**

**Plus d'infos sur le site AMELI** : Conditions générales d'attribution

Subvention "locaux + sûrs"

## Subvention Agefiph

Financement des aménagements du poste nécessaires pour tenir compte du handicap.

**Pour qui ? Les employeurs d'un salarié en situation de handicap et les travailleurs non-salariés en situation de handicap pour lequel le médecin (du travail pour les salariés) préconise l'aménagement du poste.**

**Par qui ? L'AGEFIPH**

### Aides

Aménagement du poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'aide permet de participer au financement des aménagements du poste nécessaires pour tenir compte du handicap. Par exemple, pour un salarié ayant besoin d'un siège ergonomique adapté à son handicap, l'Agefiph financera la différence entre le coût d'un siège ordinaire et le coût du siège ergonomique.</li> </ul>
Financement des surcoûts liés au handicap d'un salarié à son poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'aide permet de compenser financièrement les charges induites par le handicap au poste de travail, après la mise en place de l'aménagement optimal de la situation de travail. Le montant des charges doit atteindre le minimum de 20% du Smic horaire annuel. Le montant de l'aide est au minimum de 550 fois le Smic horaire et au maximum de 1095 fois Smic horaire (sur la base d'un temps plein).</li> </ul>

### A SAVOIR

**Montant :** selon étude

**Dépôt de la demande sur l'AGEFIPH :** [Déposer une demande](#)

**Plus d'infos sur le site de l'AGEFIPH :** [Fiche technique "Aménagements du poste de travail"](#)

[Fiche technique "Financez les surcoûts liés au handicap d'un salarié à son poste."](#)

## **Fonds pour l'amélioration des Conditions de Travail (FACT-ANACT)**

Le Fact soutient financièrement la mise en œuvre de projets de changement qui visent l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de toutes et tous. Ces projets peuvent, par exemple, être liés à la mise en place de nouveaux process, à l'introduction de nouvelles technologies, à une réorganisation interne, à une volonté de réduire l'empreinte environnementale de la structure, etc.

Projet 2026 : **Prévenir l'usure en articulant santé au travail et parcours professionnel**

Date	Événement
23 avril 2026	lancement de l'appel à projets - ouverture des candidatures
23 avril 2026 de 11h à 12h	webinaire de présentation de l'appel à projets - sur inscription
18 septembre 2026	date limite de dépôt des candidatures

### **A SAVOIR**

**Pour le dépôt d'un projet régional** : merci de contacter votre Aract de rattachement géographique

**Pour le dépôt d'un projet inter-régional ou national**, ou pour toute question d'ordre technique restant sans réponse après consultation de la foire aux questions et de la note de cadrage : merci de contacter la mission Fact.

**Plus d'infos sur le site de l'ANACT et sur la [brochure de présentation du FACT](#)**